



De l'exploitation agricole à l'entrepreneur agricole

D'abord laboureur (dénomination adoptée à l'enquête administrative de 1807), devenu cultivateur (statistique agricole décennale de 1892), puis exploitant agricole (recensement de l'agriculture et du bétail de 1929), l'homme de la terre a subi et animé de profondes transformations économiques et sociales, qui le conduisent aujourd'hui à un exercice de sa profession proche de celui d'entrepreneur.

L'autoconsommation, destination initiale de la production dans la majorité des exploitations agricoles, a presque disparu. Inversement, le volume des denrées alimentaires vendues sur les marchés, et celui des produits industriels consommés à la ferme, se sont rapidement accrus. Plus récemment on a vu apparaître et se multiplier les faillites, mais aussi les succès économiques à partir d'exploitations modestes.

Simultanément la population active agricole masculine a baissé de 0,6 % l'an entre 1851 et 1946 (46 % en 95 ans), puis de plus de 3,5 % par an entre 1946 et 1982 (72 % en 36 ans).

Dans ces conditions, exposer l'évolution séculaire du nombre des entrepreneurs agricoles perd une grande partie de son sens. Et préciser le nombre d'entrepreneurs agricoles n'est pas simple.

Intéressons-nous aux entrepreneurs agricoles qui ont, en dernière analyse, la charge d'une exploitation, ou de plusieurs. La définition de cette population doit être univoque afin de respecter le champ des autres activités. Elle ne peut faire place à une activité agricole exercée seulement à titre secondaire.

Or l'effectif de la population des entrepreneurs agricoles qui déclarent pratiquer leur activité d'agriculteur à titre principal n'est pas connu directement. Son évaluation suppose des sélections de champs d'observation dans les **recensements démographiques**, qui s'attachent au

décompte des individus, et **agricoles**, qui procèdent du décompte des entreprises. Pourtant le caractère familial et juridique de l'activité agricole confère un grand intérêt au concept d'entrepreneur en facilitant l'étude des liens entre économie (taille de l'exploitation, mode de faire-valoir, choix de production, etc.) et démographie (lieu de résidence, descendance, choix de successeur, etc.).

I. LE RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE

(Service Central des Enquêtes et Études Statistiques du Ministère de l'Agriculture)

Il y avait 1 262 672 exploitations en France lors du dernier recensement général de l'agriculture, en 1979-1980 (tableau 1).

Tableau 1. - La population familiale active sur l'exploitation

Activité principale (selon la déclaration du chef d'exploitation)	Effectif	Chefs d'exploitation (définis par l'enquêteur)
1. Agriculteurs :		
— Exploitants, coexploitants	938 180	857 485
— Aides familiaux	718 272	1 252
— Associés d'exploitation	10 706	438
Total des agriculteurs	1 667 158	859 175
2. Salariés agricoles	40 186	27 899
3. Autres actifs	281 399	179 906
4. Retraités	465 730	195 692
Population active familiale	2 454 473	1 262 672

Source : Recensement de l'agriculture de 1979-1980, SCEES-INSEE micro-fiches T4350, T4360.

Aux 2 454 473 personnes faisant partie des familles des chefs de ces exploitations et travaillant sur celles-ci, venaient s'ajouter 232 787 salariés agricoles à temps plein et 84 733 saisonniers.

Ces exploitations ou leurs populations ne peuvent cependant être considérées globalement.

1. 859 175 des chefs de ces exploitations, soit deux sur trois, étaient agriculteurs (tableau 1), certains d'entre eux ayant en charge plusieurs exploitations (1), mais l'activité principale d'un chef d'exploitation sur trois n'était pas agricole :

— Un sur six n'était pas agriculteur. Il s'agissait alors rarement d'un salarié agricole, plus souvent d'un ouvrier extra-agricole.

— Un sur six était retraité (63 % de ces retraités étaient des retraités agricoles).

2. De ce fait, seuls 55 % des chefs de ces exploitations leur consacraient un temps complet ; pour le reste, 15 % leur consacraient plus d'un mi-temps, 30 % moins d'un mi-temps.

C'est que le recensement de l'agriculture rend compte de l'ensemble de l'appareil de production agricole du pays, en considérant même les petites unités ; seuls les produits de cueillette et de ramassage dans la nature ne sont pas considérés comme produits agricoles.

Ainsi l'exploitation pouvait n'être qu'une très petite unité de production puisque, pour être recensée, il suffisait qu'elle présente :

- Une superficie agricole utile de 1 hectare.
- Ou une superficie en cultures spéciales (tabac, semences légumières, cultures maraîchères, vigne, etc.) de 20 ares.
- Ou un cheptel d'au moins 1 vache laitière, ou 1 truie mère, ou 10 ruches, etc.

Cette définition large de l'unité de production est une qualité des recensements agricoles français, tant l'activité à temps partiel est fréquente.

Retenons donc provisoirement ce nombre de 859 175 *chefs d'exploitation qui exercent cette activité à titre principal en 1979-80.*

II. LE RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

(Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) (*)

Près de deux ans plus tard, au recensement général de population de mars 1982, on a dénombré 1 765 524 actifs agricoles (tableau 2). C'est la

Tableau 2. - Les actifs agricoles

Profession (principale)	Effectif
I. Agriculteurs et assimilés :	
A. Agriculteurs :	1 438 520
B. Agriculteurs assimilés :	
• Entrepreneurs de travaux	6 948
• Exploitants forestiers indépendants	10 236
• Patrons pêcheurs et aquaculteurs	15 200
Total des agriculteurs et assimilés	1 470 904
II. Ouvriers agricoles et assimilés	
C. Ouvriers agricoles au sens strict	231 184
D. Ouvriers agricoles assimilés	63 436
Total des actifs agricoles	1 765 524
dont actifs en exploitation (A) + (C)	1 669 704

Source : INSEE, Recensement de population de 1982, sondage au 1/4, traitement spécifique effectué par l'INED.

Tableau 3. - Les actifs agricoles. Répartition par profession et statut

Profession et statut	Hommes	Femmes	Ensemble
I. Agriculteurs			
A. Indépendants et employeurs :			
• Indépendants sans salariés	736 816	142 428	879 244
• Employeurs	66 744	10 028	76 772
Total des indépendants et employeurs	803 560	152 456	956 016
B. Aides familiaux	88 812	389 476	478 288
C. Chômeurs	2 988	1 228	4 216
Total partiel (A) + (B) + (C)	895 360	543 160	1 438 520
II. Salariés agricoles			
D. Tous types de salariés	172 816	37 444	210 260
E. Chômeurs	14 484	6 440	20 924
Total général (A) + (B) + (C) + (D) + (E) (dont actifs ayant un emploi)	1 082 660 1 065 188	587 044 579 376	1 669 704 1 644 564

Source : INSEE, Recensement de population de 1982, sondage au 1/4, traitement spécifique effectué par l'INED.

(1) La règle adoptée est « Une exploitation, un chef ». Il devrait en résulter un double compte de chefs en charge de plusieurs exploitations. Mais le SCEES fusionne en général les exploitations d'un même chef si elles sont rapprochées. En outre le recensement devrait conduire tout chef à déclai-

rer s'il se charge d'une autre exploitation. On ne peut savoir si les doubles comptes de chefs d'exploitations éloignées sont ainsi pour la plupart évités.

(*) Traitement informatique du recensement de population de 1982 : E. Sammartino.

population active classée dans les catégories professionnelles agriculteurs (catégories socioprofessionnelles codées 11-12-13), et ouvriers agricoles (69). Elle comprend :

1. 1 669 704 actifs agricoles travaillant effectivement en exploitation ;

2. 95 820 personnes travaillant en aquaculture, en pêche, en entreprise de travaux agricoles ou en exploitation forestière, qui ne font pas partie des exploitations agricoles au sens strict.

1 438 520 d'entre eux étaient agriculteurs, dont 956 016 avaient un statut d'indépendant ou d'employeur (tableau 3).

Cet effectif A, de 956 016, est à rapprocher de celui des 859 175 chefs d'exploitation exerçant cette activité à titre principal, au recensement de l'agriculture. Deux cas restent à préciser :

1. Deux conjoints agriculteurs, tous deux indépendants ou employeurs, travaillent dans la même exploitation

Si on met à part les femmes qui sont en Groupement Agricole, les conjointes agricultrices revendiquent rarement le statut d'indépendant ou d'employeur, en dépit de leur participation généralement importante aux travaux agricoles (tableau 4). On peut supposer qu'elles déclarent plus systématiquement ce statut si elles ont apporté, par succession, tout ou partie du foncier exploité avec leur conjoint.

Tableau 4. - Les agriculteurs « indépendants ou employeurs » Répartition par sexe et état matrimonial

Sexe	Situation matrimoniale		
	Célibataires Veufs Divorcés	Mariés	Ensemble
Hommes	165 652	637 908	803 560
Femmes	51 724	100 732	152 456
Total	217 376	738 640	956 016

Source : INSEE, Recensement de population de 1982, sondage au 1/4, traitement spécifique effectué par l'INED.

100 732 agricultrices mariées étaient indépendants ou employeurs. La moitié (52 968) exerçaient cette fonction seule, leur conjoint ayant une autre activité. Les autres (47 764) exerçaient cette fonction avec leur mari. Chacun de ces couples est à considérer comme un seul entrepreneur, car rares sont les cas où chaque conjoint exploite séparément une exploitation. Retirons 47 764 de 956 016, il reste 908 252 entrepreneurs agricoles.

2. Un agriculteur et son futur successeur, tous deux indépendants ou employeurs, travaillent la même exploitation

Deux possibilités se présentent, selon qu'ils habitent ou non le même logement.

a) Ils cohabitent

Le recensement de population ne permet pas de savoir si deux agriculteurs qui cohabitent travaillent sur la même exploitation. Le fait est cependant probable. Un seul entrepreneur agricole doit alors être pris en compte. Observons que le père installe maintenant plus tôt et plus souvent son enfant sur des terres qu'il lui cède ou qu'il l'aide à acquérir, et que ce dernier quitte alors, fréquemment, le domicile de ses parents (2).

Le choix de l'entrepreneur est dès lors arbitraire. Retenons la « personne de référence du ménage » (nouvelle définition du chef de ménage adoptée par l'INSEE, prenant systématiquement en compte l'âge et la situation matrimoniale des personnes du ménage). Si aucun des agriculteurs indépendants, ou employeurs d'un ménage, n'en est la personne de référence, prenons le plus âgé d'entre eux. Nous éliminons ainsi quelques rares entrepreneurs en charge d'exploitations distinctes et qui cohabitent.

L'ensemble de ces opérations conduit à un nombre d'entrepreneurs agricoles, défini comme celui des *ménages comportant au moins un agriculteur indépendant ou employeur égal à 863 664* (3).

b) Ils ne cohabitent pas

Le recensement de la population ne permet pas de savoir si deux agriculteurs qui ne cohabitent pas travaillent sur la même exploitation. Mais il fournit une donnée utile sur l'existence de bâtiments agricoles attenants à la résidence de l'agriculteur (4).

Lorsque l'exploitant, ou son futur successeur, vit dans des bâtiments qui ne sont pas le siège d'une exploitation, il est probable, pour le premier, qu'il a cédé presque entièrement son exploitation à son successeur, pour le second, qu'il n'est encore qu'aide ou associé.

Or 77 564 entrepreneurs ne vivent pas dans leurs

(2) A noter que le SCEES ne réunit chef et futur successeur que si les unités de bâtiment et de matériel sont utilisées en commun, mais il ne communique pas le nombre de cas où chef et futur successeur disposent chacun d'une unité économique distincte (spéculations différentes, commercialisations séparées, etc.).

(3) Les co-exploitants en Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) sont chacun considérés comme entrepreneurs sauf s'ils cohabitent (le SCEES ne retient pour chef d'exploitation que l'un d'entre eux).

(4) L'intérêt de cette information apparaît à l'examen des cas extrêmes :

- Quand l'entrepreneur agricole est une femme mariée dont le mari n'est pas agriculteur, le nombre d'exploitations séparées de la résidence de l'entrepreneur est maximal (15 %).
- A l'inverse, s'il y a plusieurs indépendants ou employeurs dans un ménage, les bâtiments sont plus rarement séparés de la résidence : 5 % dans l'ensemble, 3 % si un jeune homme agriculteur « indépendant » vit aux côtés de l'entrepreneur, 0 % si ce dernier est marié à une agricultrice déclarée aussi « indépendante ».

bâtiments d'exploitation. Seuls devraient être retenus ceux dont les bâtiments n'abritent pas d'agriculteur indépendant ou employeur. A défaut d'information, supposons que ce soit le cas pour la moitié d'entre eux. Pour le reste, les bâtiments sont occupés par un exploitant en pleine activité ou peut-être en période de cession de son exploitation à son successeur, que nous considérons comme l'entrepreneur effectif.

La procédure s'arrête donc ici sur le retrait de 39 000 agriculteurs indépendants ou employeurs dont les bâtiments sont occupés par un agriculteur. Restent finalement 825 000 entrepreneurs à rapprocher des 859 175 chefs d'exploitation décomptés au recensement agricole (tableau 1).

III. DES SOURCES D'INFORMATIONS COHÉRENTES

Ainsi, voilà un recensement d'entreprises et un recensement d'individus qui finissent par s'accorder. L'écart obtenu correspond à peu près à la baisse tendancielle du nombre des agriculteurs indépendants ou employeurs (2 % par an pour la période (5)).

Cependant l'analyse conjointe des deux recensements ne peut être poursuivie beaucoup plus avant. En particulier, les données sur la fécondité des jeunes agriculteurs, extraites des recensements agricoles, sont biaisées : les démographes agricoles ont constaté, à l'examen de la population familiale observée en 1963, 1967, 1970 et 1975, une surprenante « **génération spontanée** » d'enfants d'agriculteurs de 2 à 10 ans au lieu de la perte d'effectif attendue comme conséquence de l'abandon de l'activité agricole de leurs parents.

La réintégration, lors de la succession à la tête de l'exploitation, des ménages de jeunes agriculteurs jusqu'alors incomplètement pris en compte, en était responsable. En effet, la définition adoptée en matière de population agricole par le recensement agricole prend en compte la population résidant ou travaillant sur l'exploitation. De ce fait (tableau 5), seules parmi les ménages de jeunes agriculteurs qui ne cohabitent pas avec leurs parents, sont comptées les personnes qui travaillent sur l'exploitation (les conjoints et les enfants qui ne travaillent pas sur l'exploitation sont exclus).

(5) « *L'agriculture dans la CEE* », tome II, « *Emploi et activité agricole* », INSEE, division Agriculture, mai 1987.

Tableau 5. - Population agricole familiale mariée.
 Répartition selon le sexe, l'âge et la cohabitation
 avec le chef d'exploitation.
 Population sélectionnée : population familiale
 des exploitations dont le chef est agriculteur à titre principal

Age	Cohabitation avec le chef d'exploitation		
	Cohabitant	Non cohabitant	Ensemble
I. Hommes (en milliers)			
- de 20 ans	0,18	0,07	0,25
20-24	10,64	3,94	14,58
25-29	36,15	8,53	44,68
30-34	54,08	5,92	60,00
35-55	380,81	5,41	386,22
Total	481,86	23,87	505,73
II. Femmes (en milliers)			
- de 20 ans	2,75	0,27	3,02
20-24	24,65	3,08	27,73
25-29	47,61	3,71	51,32
30-34	64,06	2,40	66,46
35-55	432,56	3,37	435,93
Total	571,63	12,83	584,46

Source : INSEE, Recensement de l'agriculture de 1979-80, sondage au 1/10, traitement spécifique effectué par la division « agriculture » de l'INSEE à la demande de l'INED.

L'extension des pratiques de décohabitation des jeunes agriculteurs a contribué à accentuer ce biais.

On comprend, dans ces conditions, que les études démographiques agricoles fassent tant appel aux recensements de population, bien que ces derniers ne s'intéressent qu'à l'activité pratiquée à titre principal. On apprécie d'autant plus l'intérêt de l'**utilisation conjointe** des *recensements de population*, pour les données démographiques et des *recensements agricoles*, pour les données micro-économiques : dans peu d'activités, démographie et économie interfèrent aussi étroitement.

Philippe COLLOMB

PUBLICATIONS DE L'INED

POPULATION, revue bimestrielle
 Abonnement un an : 240 F

POPULATION ET SOCIÉTÉS bulletin mensuel
 Abonnement un an : 40 F

TRAVAUX ET DOCUMENTS, diffusion PUF
 Catalogue gratuit sur demande.

Le numéro France : F 4,00 Etranger : F 6,00
 Abonnement 1 an France : F 40,00 Etranger : F 60,00
 Abonnement 2 ans France : F 75,00 Etranger : F 105,00
 Abonnement 3 ans France : F 100,00 Etranger : F 140,00